



Preavis reduit sur iun logement attribuer a la mairie

Par **scarface45**, le **01/06/2016** à **10:16**

bonjour.

ayant fait mon préavis le 26 avril 2016 jusqu'au 26 juillet 2016(sauf si relocataire reprend le bail plutôt).

j'ai signer pour une maison et je rentre dedans le 11 juin 2016.

la mairie qui doit attribuer ce logement par l'intermédiaire des résidences de l'orléanaise(logement HLM) ne fait rien et laisse trainer les choses..

je vais me retrouver avec 2 loyers a payer, sachant que de mon coter j'ai fait les démarches pour retrouver un locataire a la date convenu.

j'ai 4 courriers écrits de personnes qui souhaite ce logement le 15 juin 2016.

seul le maire (mon employeur)peut accorder ce logement a qui il veut.

je vous demande votre aide pour ne pas avoir a payer 2 loyers.

sachant que la personne de l'attribution du logement me met des battons dans les roues!!!

merci pour votre aide.

CDT

Mr Garraud Sebastien

3 place d'Amposta

45140 st jean de la ruelle

06.26.03.27.21[smile17][smile17]